

Séance du : 7 décembre 2020

n°54/2020

L'an deux mille vingt, le sept décembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

Mme HAYBRARD DANIELI est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Isabelle HAYBRARD DANIELI, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Mrs Gilbert HEBRARD, Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Jean-Pierre BOMBAIL, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSÉS, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Dominique GUIRAUD, Laurent HOURQUET, Alain ITIER, Olivier JULLIN, Serge KONDRYSZYN, Jean LAGOUTTE, Christian MAZAS, Marc MENGAUD, Pierre MONOD, Jean-Marie PETIT, Henri POISSON, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, John STEIMER, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA,

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Mmes Sabine CHABERT, Reine EXPERT, Annie PERA.

Mrs Michel ARPAILLANGE, Philippe HEDIN, Philippe LASMAN, Gérard LAVIGNE, Roger PEDRERO.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 53

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

Lison GLEISES à Gilbert HEBRARD

Serge CAZENAVE à Estelle VILESPY

Excusés :

Mmes Lison GLEISES, Virginie MIR, Florence RANC.

Mrs Bernard BARJOU, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Pierre VIDAL.

Objet : Demandes de subventions pour le CEP 2021-2022

Vu la loi sur la Transition énergétique du 17 août 2015 autorisant la structure porteuse du SCOT d'élaborer un PCAET si tous les EPCI lui transfère la compétence,

Vu la délibération n°26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire comprenant la mise en place d'actions en matière de transition énergétique, notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du Pays Lauragais, permettant d'assurer la cohérence avec le projet de SCOT en cours de révision,

Vu la délibération n°23/2016 du 23 mai 2016 portant sur la compétence « Elaboration Plan Climat Air, Energie, Territorial » à l'échelle du PETR du Pays Lauragais ;

Vu la délibération n°24/2016 en date 23 mai 2016 portant sur le conventionnement du PETR du Pays Lauragais avec l'ADEME ;

Vu les délibérations n°26 portant sur la mise en place d'un Conseil en Energie Partagé par le PETR du Pays Lauragais et les demandes de

Vu les délibérations n° 27 du 27 juin 2016 portant sur les demandes de subventions afférentes

Vu les délibérations n° 41/2016 du 26 septembre 2016 portant sur le recrutement d'un Conseiller en énergie partagé au sein du PETR,

Vu la délibération n°03/2018 du 12 février 2018 portant sur le plan de financement prévisionnel du Conseiller en Energie Partagé

Monsieur le Vice-Président indique qu'à travers son projet de territoire approuvé à l'unanimité en Comité Syndical du 7 décembre 2015 et par ses EPCI membres, le PETR a affiché sa volonté d'œuvrer en matière de transition énergétique en mettant en place des actions concrètes.

Le comité syndical a souhaité que le PETR aide les communes de moins de 10 000 habitants à maîtriser leur consommation d'énergie à travers la mise en place d'un service de conseil en énergie partagé, service bénéficiant aux communes qui le souhaitent et qui y participent financièrement (une partie du territoire étant déjà dotée de ce service).

Sur la programmation 2018-2021, ce service a bénéficié d'un fort accompagnement financier de l'ADEME.

Dans l'hypothèse d'un nombre de communes adhérentes suffisant pour permettre la reconduction de ce service sur une nouvelle programmation, le bureau syndical propose d'étudier diverses possibilités de subvention de cette prestation.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

Monsieur le Président propose un plan de financement estimatif sur 2 ans pour la poursuite du Conseil en Energie Partagé du PETR du Pays Lauragais :

Plan de financement estimatif CEP 2021-2022			
DEPENSES SUR 2 ANS		RECETTES SUR 2 ANS	
	HT		
Ingénierie	72 000 €	Subvention LEADER	35 520 €
autres dépenses (communication, acquisition de matériel..)	2 000 €		
		PETR (communes adhérentes)	38 480 €
TOTAL DEPENSES	74 000 €	TOTAL RECETTES	74 000 €

Où l'exposé de Monsieur le Président,

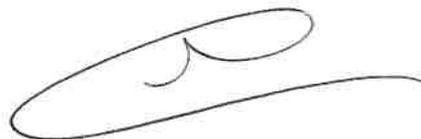
Après délibération, le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement estimatif du Poste de Conseil en Energie Partagé tel que présenté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce plan de financement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 07 décembre 2020

Le Président



Gilbert HEBRARD

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr